

#### DESCRIPTION DU PLAN ET DU CONTRÔLE DU SYSTÈME ORGANIQUE DES ALGUES ET DES ALGUES

	om de pérateur							ı Á	rempli	r par le	persor	nnel de	e l'ACERT		
Code l'ope	e de érateur pour les								No			respons ertificati		la	Code
	issions initiales) néro de TVA									Date d'	évaluat	tion :			
Prér fam	nom / nom de	Propriétai	re ou représe	entant légal						Date de	e vérific	cation :			
Res	ponsable quali pection	té/persor	nne autoris	ée à être p	résente lors d	le 🔲	Monsieu	r □Madame.			Nom	de l'insp	ecteur		Code
Nom				Nom de famille		Т	éléphone								
Num d'ide	néro entification			e-mail						Date d'i	inspect	ion:			
	□Culture d'algues □Culture d'algues Unité de transformation/manutention inter						utention interne	Instr	uction	s pour	le pers	onnel	de l'ACERT		
Il vo		d'algues de décrire que fois qu	en détail vo	os activités.		e de maintenir	□Oui, □Non, opérate	au même endroit mais à un endroit différent les produits sont vendus à eurs P à jour ! Veuillez le soume es mesures de contrôle sur	d'autres ettre	de certif biologiq AR: Ré d'évalua l'inspect Résulta	fication ue . sultats ation d' teur. ats pos	qui éva de vérif inspections ssibles :	ilue le pfication on, à re	lan de s ou résu mplir p	ar
	e de soumissio		□Initial	ı	□Ann	uel		□Mises à jour		conform Lors du	ité ; <b>N</b> contrô	A: Non	applica u'une N	ble. C est ic	té / non- dentifiée, une aplie.
_										Àr	emplir	par le	person	nel de	l'ACERT
	Informations									urgence				marqu	
1.1	Nombre total d	'installatio	ns												
	de gestion de la	a qualité m	naintenus pai	r l'entreprise	2				T						
1.2	☐ GlobalG.AP	•	☐ ASC			⊐вар			☐ OIN 1400 1						
	☐ ISO 9001		□OIN 2	22000		☐ ISO FSSC 22	.000		☐ Other						
1.3	Production de	□pro	oduits bio un	niquement		□même biolo	gique et i	non biologique	□différents biologiques et non biologiques						
	Si différent, list	ez les prod	duits non bio	logiques											
1.4	Les formations	en Bio ont	lieu tous les	□2 ans, □	]an, □6 mois,	☐ Other									
1,5	Personnel form	é en bio	□Tous, □ nettoyage	•	nt <mark>légal, □Res</mark>	ponsable qualit	té, □Pers	onnel de manutention, $\Box$ P	Personnel de						
1.6	Utilisation de p OGM	roduits	□Oui □N	on i	ruction des groves	□Oui □N	lon	Utilisation de rayonnements ionisants	□Oui □Non			article du règ			5, point iii), /848

ICS-BIO 3CC - D1.34/ 0 1/220323 p . 1. 15



				Partie III 1 4
				I di die III II i

ICS-BIO 3CC - D1.34/ 0 1/220323 p . 2. 15



2	Installations e	t équipements		À remplir par le personnel d'ACERT					
	Unités gérées	par l'entreprise ( les	s sites biologiques et non b	oiologiques doivent	être décrits ci-dessou	ıs)			
2.1	Nom ou identifiant de l'unité	Adresse de l'unité (Y compris la latitude et la longitude)	Type d' un	iité	Espèces	Utilisé pour	urgence	RA	Remarques
		Address	□Administration bureau,□ S	tockage,□ Other					
UN		Latitude Longitude	☐ <u>Site de production</u> : ☐te douce, ☐eau saumâtre, ☐ O ☑Installation basée sur terre	ther	□Organique □Non-organique □Les deux				
		•	□Administration bureau,□ S						
В		Latitude Longitude	☐ Site de production : ☐ te douce, ☐ eau saumâtre, ☐ O ☐ ☐ Installation basée sur terre	errestre, □eau ther		□Organique □Non-organique □Les deux			
		Address	□Administration bureau,□ S	tockage,□ Other					
С		Latitude Longitude	☐ Site de production : ☐ te douce, ☐ eau saumâtre, ☐ O	ther	□Organique □Non-organique □Les deux				
		Online maps link	□Installation basée sur terre						
		Address	□Administration bureau,□ S	5 ,	□Organique				
d		Longitude	□ <u>Site de production :</u> □te douce, □eau saumâtre, □ O	ther		□Non-organique □Les deux			
		•	□Installation basée sur terre						
	des produits o	u des substances no	nt-elles situées dans des en n autorisés pour la produc ique des produits ? (fournis	tion biologique, ou	par des polluants qui	□Oui □Non			Partie III 1.1 et 1.2 du règlement 2018/848 Article 15.1&2 Règlement délégué 2021/1698
	Explication:								
2.3	Source d'eau			La qualité de l'eau e	st-elle analysée ?	□Oui □Non			Partie III 1.2 du règlement 2018/848
2.4	renouvelables (Éolienne, solaire, houlomotrice, mar hydroélectrique, g et gaz de station d	az de décharge, biogaz l'épuration)	Type <b>%</b>	Type de source d'énergie :					
demandees ?					allations applicables (	AF)			
a. □ site de récolte d'algues									
<b>b.</b> □ site de récolte de micro-algues									

ICS-BIO 3CC - D1.34/ 0 1/220323 p . 3. 15



	c. □ unité de culture d'algues et/ou de micro-algues						
	Si « c » est sélectionné, quelle est la période (en jours) d'un cycle de production complet ?						
	Les mesures de séparation organiques et non organiques sor (Applicable uniquement aux exploitations possédant à la fois des un biologique et non biologique)		☐ Applicable / ☐I	Non applicable			
	□ la situation naturelle	Plus d'explications:					
	□les systèmes de distribution d'eau séparés	Plus d'explications:					
2.6	□distances	Plus d'explications:					
	□le flux de marée	Plus d'explications:					
	☐ la localisation en amont et en aval de la production biologique	Plus d'explications:					
	☐ Other	Plus d'explications:					
3	Plan de gestion durable,	1			urgence	RA	Remarques
	Un plan de gestion durable proportionné à l'unité de production est		Date d'émission précédente				Partie III 1.5 & 1.9 du règlement
3.1	joint. (Le contenu de l'évaluation environnementale doit être basé sur	□Oui □Non	Dernière date		_		2018/848
	l'annexe IV de la directive 85/337/CEE du Conseil.)		d'émission				Partie III 1.6 du règlement
3.2	Le le plan de gestion durable est mis à jour chaque année	□Oui □Non					2018/848
3.3	Le plan de gestion durable détaille :						
un	Les effets environnementaux de l'opération			□Oui □Non			Partie III 1.5 & 1.6 du règlement 2018/848
b	le suivi environnemental à entreprendre			□Oui □Non			Partie III 1.5 & 1.6 du règlement 2018/848
С	et énumérer les mesures à prendre pour minimiser les impacts négaterrestres environnants, y compris, le cas échéant, le rejet de nutrir production ou par an.	atifs sur les milieux a ments dans l'environr	quatiques et nement par cycle de	□Oui □Non			Partie III 1.5 & 1.6 du règlement 2018/848
d	la surveillance et la réparation des équipements techniques			□Oui □Non			Partie III 1.6 du règlement 2018/848
е	un calendrier de réduction des déchets qui sera mis en place dès le	·		□Oui □Non			Partie III 1.9 du règlement 2018/848
F	évaluation environnementale (pour les nouvelles demandes et les o produits aquacoles)		□Oui □Non			Partie III 1.3 du règlement 2018/848	
3.4	L'exploitation utilise de préférence des sources d'énergie renouvelable dans le plan de gestion durable)	atériaux (détaillé	□Oui, □non, □NA			Partie III 1.9 du règlement 2018/848	
3.5	l'utilisation de la chaleur résiduelle doit être limitée à l'énergie prove	ouvelables	□Oui, □non, □NA			Partie III 1.9 du règlement 2018/848	
3.6	Pour la récolte des algues, une estimation unique de la biomasse es	oart.	□Oui, □non, □NA			Partie III 1.9 du règlement 2018/848	
_							
				Non applicable	urgence	RA	Remarques
4.1	Adéquation de la zone de collecte sur la base du cadre ci-dessous :			□ Approprié			Partie III 2.2.(a): 2.4 au règlement

ICS-BIO 3CC - D1.34/ 0 1/220323 p . 4. 15



16	es zones de culture présentent une haute q	ualité écologique telle que définie par la direc	/60/CE du	□Inapproprié			2018/848	
F	Parlement européen et du Conseil du 23 oct domaine de la politique de l'eau ; et, dans l	obre 2000 établissant un cadre d'action comn 'attente de sa mise en œuvre, d'une qualité éc	nunautaire	e dans le				
		attente de sa mise en œuvre, d'une quaite et CE du Parlement européen et du Conseil du 1.						
		vlicoles et ne sont pas impropres d'un point de						
E	Dans l'attente de règles plus détaillées à int	roduire dans la législation d'application, les al	gues sauv	ages				
C	comestibles ne doivent pas être collectées d	lans des zones qui ne répondraient pas aux cr	itères des	zoņes de				
C	classe A ou de classe B tels que définis à l'a	nnexe II du règlement (CE) n° 854/2004 de l' ril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisa	'Union eur	opéenne.				
	ranement europeen et du Conseil du 29 avi officiels des produits d'origine animale desti		ation des t	controles				
		erme de l'habitat naturel ou le maintien des es	spèces dai	ns la zone				Partie III 2.2 & 2.4 règlement
4.2	de collecte ?				□Oui □Non			2018/848
		tenues dans l'unité ou les locaux permettant à						
	d'identifier et d'ACERT		, .					
	de verifier que les recolteurs ont fourni uni èglement 2018/848 ?	quement des algues sauvages produites confo	rmement	au	□Oui □Non			Partie III 1.11 du règlement 2018/848
		luit, poids (kg ou tonnes), lieu de récolte, coor	rdonnées	numéro				2016/646
	de lot)	and poras (ng ou conness), neu de recones, coor	uoimices,	namero				
		e que les quantités récoltées n'entraînent pas	d'impact s	significatif				
4.4 S	sur l'état du milieu aquatique ?				□Oui □Non			Partie III 1.5 & 2.2.(a) & 3.1.6.9 du
	<b>ians le plan de gestion durable</b> les quan significatif sur l'état du milieu aquatique )	tités maximales pouvant être récoltées sans e	entrainer d	d'impact				règlement 2018/848
		tir que les algues peuvent se régénérer, telles	s que la te	chnique				
4.5	le récolte, les tailles minimales, les âges, le	es cycles de reproduction ou la taille des algue	s restante	s. □Oui □Non				Partie III 3.1.5 & 3.1.6 du
(	les informations pertinentes doivent être d	létaillées <b>dans le plan de gestion durable</b> )	)					règlement 2018/848
4.6	i les algues sont récoltées dans une zo	one de récolte partagée ou commune , les	preuves	_	□Oui □Non			Partie III 1.11 du règlement
1	locumentaires expliquent-elles et controlen	t-elles que la récolte totale est conforme à cel preuve d'une gestion durable et de l'absence d	tte norme	?				2018/848
	erme sur les zones de récolte ?	rieuve d'une gestion durable et de l'absence d	і шірасс а	•				Partie III 1.11 du règlement
4.7	Documents obligatoires : Estimation de réc	colte (volumes) par saison ; Rendement annue	el durable	pour	□Oui □Non			2018/848
Ċ	chaque planche.)	,		<u> </u>				·
4.8 L	Les autres							
ĮII	nformations:							
5	Organigramme(s) du produit					À	mnlii	par le personnel de l'ACERT
3	3 3 () 1					AI	:IIIPIII	par le personnel de l'ACERT
S/N	Code de l'organigramme interne (si seulement)	Produits à base d'algues ou d'algues	Ci-	joint	Utilisé pour	urgence	RA	Remarques
4			ПО	i □Non	□Organique			
1			ШОй	I LINOII	□Non-organique			
٦.			i □Non	□Organique				
2			I LINON	□Non-organique				
3			i 🗆 Non	□Organique				
3			i LIVOII	□Non-organique				
							_	
6	Fournisseurs			□Applica	able / Non applicable	Àr	emplii	par le personnel de l'ACERT
S/N	Nom du fournisseur	Certif	ficat biologique	urgence	RA	Remarques		
1			□Oui □Non					
	•							

ICS-BIO 3CC - D1.34/ 0 1/220323 p . 5. 15



2		□Oui □Non		
3		□Oui □Non		

7	Détails sur la production d'algues et d'algues													A remplir par Personnel de l'ACERT				
	Nom des	Nom	Code CN		Des installation	Début annuel	Ajo	uts	Déména	gements	Production annuelle	Période de	urg					
S/N	algues/algues		(8 chiffres)		s de production (UN F)	(tonnes	Achats (tonnes)	Autoprod uit (tonnes)	Récolte/c ollecte (tonnes)	déchets/a utres (tonnes)	estimée (tonnes)	production	enc e	RA	Remarques			
,				Année actuelle														
1				Année précédente														
,				Année actuelle														
2				Année précédente														

8	Cultivation	☐ Applicable /	∕ □Non applicable	urgence	RA	Remarques
	La densité de culture ou l'intensité opérationnelle doit être enregistrée et doit maintenir l'intégrité de l'environnement aquatique en garantissant que la quantité maximale d'algues pouvant être supportée sans effets négatifs sur l'environnement n'est pas dépassée.	□Oui □Non				Partie III 2.3 & 3.1.5.3 du règlemen
D.1	Fournissez ci-dessous une explication sur la manière dont l'exigence ci-dessus est satisfaite			2018/848		
8.2	Fournissez des explications	□Oui □Non				Partie III 2.3.4 du règlement 2018/848
8.3	supplémentaires :  Applicable aux opérations de culture d'algues qui ont lieu dans la zone côtière.	☐ En vigueur /[	☐ Non applicable			
UN	L'exploitation applique-t-elle des pratiques durables qui sont utilisées à toutes les étapes de depuis la collecte des algues juvéniles jusqu'à la récolte ?	la production,	□Oui □Non			Partie III 2.2.2 (a) du règlement
UN	Plus d'explications:					2018/848
_	L'opération garantit le maintien d'un large pool génétique. La collecte d'algues juvéniles dar devrait avoir lieu régulièrement pour compléter le stock de culture en intérieur.	is la nature	□Oui □Non			Partie III 2.2.2 (b) du règlement
В	Plus d'explications:					2018/848
8.4	Les engrais ne doivent pas être utilisés sauf dans des installations intérieures et seulement autorisés pour une utilisation dans la production biologique et sont spécifiquement répertori Explication sur l'utilisation des engrais :		□Oui, □non, □NA	_		Partie III 2.2.2 (c) article 24 du règlement 2018/848

ICS-BIO 3CC - D1.34/ 0 1/220323 p . 6. 15



	Nom du produit commercial	Substances actives	Dosage	Lien vers le	site des engrais			
	Applicable uniquement aux o	pérations de cultures d'algu	ies en mer	☐ En vigueur /☐	Non applicable			
8.5	L'exploitation utilise des élément	ts nutritifs naturellement prése	nts dans l'environnement, C	DU □Oui □Non				Partie III 2.3.1 du règlement 2018/848
	L'exploitation utilise des nutrime préférence située à proximité da	ns le cadre d'un système de p	olyculture .					Partie III 2.3.1 du règlement 2018/848
	Applicable uniquement dans nutriments sont utilisées			<b>de</b> ☐ En vigueur /☐	Non applicable			
	L'exploitation prend-elle les mes nutriments dans les eaux usées de l'eau entrante ?			< □Oui □Non				Partie III 2.3.2 du règlement 2018/848
8.6	Si oui, quelles mesures ?							
	L'exploitation utilise-t-elle des ne qu'énumérés ?	utriments d'origine végétale οι	z le tableau ci-			Partie III 2.3.2 du règlement 2018/848		
	Nom du produit commercial	Substances actives	Dosage	Lien vers le	site des engrais			
								Article 24 du règlement 2018/848
8.7	Préparation de produits bruts			□Oui □Non				Partie III 1.10 du règlement 2018/848
_							l	_
	Mesures antifouling et nettoy	• • •	-	⊒Oui □Non		urgence	RA	Remarques
0.1	Les organismes bio-salissures so ou à la main et, le cas échéant, i	rejetés à la mer à distance de l	'exploitation   Fi	ournir ci-dessous les	mesures détaillées			Partie III 3.4.1 (e) du règlement 2018/848
9.1								
	Le nettoyage des équipements e mécaniques.	et des installations doit-il être e	ffectué par des mesures phy	ysiques ou	□Oui □Non			Partie III 3.4.1 (e) du règlement 2018/848
9.3	Lorsque le nettoyage n'est pas s	atisfaisant, l'entreprise utilise-	-elle uniquement les substa	nces répertoriées ?	□Oui □Non			Partie III 3.4.1 (f) du règlement 2018/848
J.5	Nom du produit commer	cial Substa	nces actives	Lien vers le s	ite du produit			
								Article 24 du règlement 2018/848
dix	Sous-traitant Activités		☐ Applicabl	le / □Non applicable	urgence	RA	Remarques	
10.1	1 Existe-t-il des activités exercée	es par des sociétés tierces ?			□Oui □Non			Article 34.3 & 34.5 du règlement 2018/848

ICS-BIO 3CC - D1.34/ 0 1/220323 p . 7. 15



			traitants, qui précisent c le règlement 2018/848 c	□Oui □Non			Article 34.3 & 34.5 du règlement 2018/848			
	Les sous-	traitants sont-ils	certifiés par un Organism	e de Contrôle équival	ent ?		□Oui □Non			Article 34.3 & 34.5 du règlement 2018/848
	Si oui, le	urs certificats sont	t-ils joints ?				□Oui □Non			Article 34.3 & 34.5 du règlement 2018/848
10.2		•	e à inclure ces activités da SP supplémentaire pour le	-	•	?	□Oui □Non			Article 34.3 & 34.5 du règlement 2018/848
	Sinon,	sont -elles suivie	s ou supervisées ?				□Oui □Non			Article 34.3 & 34.5 du règlement 2018/848
	5	comment la confe	ormité au règlement 2018	8/848 est -elle contrô	lée à toutes les étape	es ? ( <i>Nécessite de</i>	es documents )			
		☐ Surveillance	☐ Entraîne	ement	☐ Tenue de registre	es 🗆 Oth	ier			
		Liste des sous-traitants au tableau ci-dessous,								
10.3	Nom du	sous-traitant	Adresse	Organisme de contrôle	Période de services appliqué	Produits és concernés	Activité	-	-	-
				AA-BIO-XXX			□Stockage □ Other			
10.4	Existe-t-i	l des activités sou	is-traitées <b>auprès d'aut</b> i	es opérateurs bio ?			□Oui □Non			Article 34.3 & 34.5 du règlement 2018/848
		sont- ils joints ?					□Oui □Non			
10.5	Si oui,		les opérateurs, qui énon liqués, sont-ils disponible		tivités particulières c	le sous-traitance	□Oui □Non			
		liste des opérat dessous,	eurs qui bénéficient de	es prestations de so	ous-traitance de la	société dans le	tableau ci-	-	-	
10.6	Nom d	e l'opérateur	Adresse	Organisme de contrôle	Période de services appliqué	Produits és concernés	Activité	-	-	
				AA-BIO-XXX			□Stockage			
				7.01.220 7.001			☐ Other			
11	Transpor	t						urgence	RA	Remarques
11.1	Les produ	its sont transport	és par le fournisseur	☐Toujours   ☐Jama	ais   🗆 Occasionneller	ment ( si <b>toujours</b>	, sautez les questions			(61) l'article 23.1; Annexe III 1 du règlement 2018/848
	Moyens d	e transport pour l	e transport de produits b	iologiques,						Annexe III 3.1.6.6 du règlement 2018/848
11.2	□Voiture	de ferme Ouvert	ion	Récipient □	Wagon de ☐Navi	re Avion	☐ Other			
11.3	Les moye	ns ci-dessus sont-	ils utilisés pour transport	er des cultures non b	iologiques ?		□Oui □Non			Annexe III 2 Article 38.1(c) au règlement 2018/848
			nt-ils transportés avec de	es produits non biolog	iques ?		□Oui □Non			Annexe III 2 Article 38.1(c) au règlement 2018/848
	Réception Biologique	des matières pre es en	mières	□Petits sacs  □ Grar	nds sacs   Caisses	□ Cartons/boîte	es   □Conteneur  □			Annexe III 5 du règlement 2018/848
11.6	Analyse e premières	n laboratoire des	matières	t   □Chaque fourniss						

ICS-BIO 3CC - D1.34/ 0 1/220323 p.8.15



	Documents évalués par l'exploitation pour l'acceptation des produits biologiques,										Annexe III 5 du règlement 2018/848
11.7	□Facture	ПС	ertificat du fourn	isseur	□Con	naissement / CM	1R				
	☐ Reçu/facture de transpo	ort 🗆 С	ertificat de trans	action (TC)	☐ Otl	her					
11.8	Les indications obligato	ires ci-dessous	figurent-elles	dans les documents comme	erciaux	k ?	ПО	ui □Non			Annexe III 5 du règlement 2018/848
un.	le nom et l'adresse du four	rnisseur					ПО	ui 🗆 Non			
b.	e nom du produit accompagné d'une référence au mode de production biologique						ui 🗆 Non				
c.	le numéro de code de l'org	anisme de contro	ôle du fournisseu	ır (YY-BIO-XXX)			Пο	ui 🗆 Non			
d.	le cas échéant, le numéro	de lot					По	ui 🗆 Non			
e.	l'emballage, au conteneur	ou au transport v	éhiculaire du pro		niablen	nent lié à	По	ui □Non			
	Mesures de précaution p ( non applicable dans les cas o			on au niveau du transport, par le fournisseur)							
11 .9	□Nettoyage avec tenue de										
	L'efficacité des mesures ci-	-dessus est-elle é	galement survei	llée et enregistrée ?			Пο	ui 🗆 Non			
	_										
12	Stockage	1				□Applicab	le /	□Non applicable	urgence	RA	Remarques
12.1	Type d'unité	Superficie (m <sup>2</sup>	2	Stockage de		Possédé/Lou	ıé	Utilisé pour			
UN			□production fin □équipement e	et matériel d'emballage; 🛘 Ot	her	□Possédé □Loué		□Organique □Non- organique			Annexe III 7 du règlement 2018/848
В			□production fir □équipement €	et matériel d'emballage; 🛘 Ot	her	□Possédé □Loué		□Organique □Non- organique			
С			□production fi	mières; □Contributions; nale et matériel d'emballage; □ Otl	her	□Possédé □Loué		□Organique □Non- organique			
	•	on biologiques so	ont-elles stockée	s avec des matières premières	s biolog	giques ?		□Oui □Non			Annexe III 7 du règlement 2018/848
12.2	Si oui, des panneaux d'id biologiques ?	entification sont-	ils placés dans l'	unité de stockage pour sépare	r les m	natières première	es	□Oui □Non			Annexe III 7 du règlement 2018/848
12.3	2.3 Des intrants interdits sont-ils stockés avec des matières premières biologiques ou des substances autorisées ?							□Oui □Non			Annexe III 7 du règlement 2018/848
	Risques de contaminat	ion ,									,
12.4	☐ Mélange de produits a conversion	vec des produits	non bio ou en	☐ Mélange d'ingrédients		☐ Other					Articles 9.5 & 28 du règlement 2018/848
☐ Contamination par des substances non autorisées ☐ Perte de traçabilité ☐ Other								Articles 9.5 & 28 du règlement 2018/848			
12,5	.2,5 Mesures de précaution pour éviter toute contamination au niveau du stockage,								Articles 9.5 & 28 du règlement		

ICS-BIO 3CC - D1.34/ 0 1/220323 p . 9. 15



	□Placer la séparation		☐ Séparation temporelle		Assainissem	ent			
	□Nettoyage avec tenue de registres		☐ Des signes sur le mur		☐ Identificatio	n des lots			Annexe III 3.b.(i) du règlement 2018/848
	□Discriminé avec une couleur d'embal	llage différente	☐ Des panneaux au sol		Other				
	L'efficacité des mesures ci-dessus est-	elle également surv	eillée et enregistrée ?			□Oui □Non			
							<del></del>		
13	Transport des produits finis						urgence	RA	Remarques
13.1		sport interne vers l' ention se trouve au	unité de manutention déter même endroit	nue, □Ache	teur, □N/A, I	'unité de			article 23 ; 38 (c) du règlement 2018/848
13.2	Les produits sont transportés par l'ach	erelir i "	ours		□N'est pas	applicable			
	Moyens de transport pour le transport								
13.3	□Voiture de □Camion □Car ferme □Car	nion fermé □Récip	oient UWagon de train	□Navire	□Avion	□ Other			
13.4	Les moyens ci-dessus sont-ils utilisés p	pour transporter des	s cultures non biologiques ?	•		□Oui □Non			
13.5	Les produits biologiques sont-ils transp	oortés avec des prod	duits non biologiques ?			□Oui □Non			
13.6	Transport de produit biologique en	□Petits sacs  □ Gr	ands sacs   🗆 Caisses   🗖	Cartons/boî	tes     Conte	neur   🗆 Other			
	Documents évalués par l'exploitati	on pour l'accepta	tion des produits biologi	ques,					Annexe III 5 & 1 article 23 au règlement 2018/848
13 .7	□Facture	□Certificat du fourr	nisseur	□Conna	issement / CN	1R			
	☐ Reçu/facture de transport	□Certificat de trans	saction (TC)	☐ Other	r				
13.8	Les indications obligatoires ci-dess	sous figurent-elles	s dans les documents co	mmerciaux	k ?	□Oui □Non			Articles 32 et 33 au règlement 2018/848
un.	le nom et l'adresse du fournisseur					□Oui □Non			
b.	le nom du produit accompagné d'une r	référence au mode d	de production biologique			□Oui □Non			
c.	le numéro de code de l'organisme de c	contrôle du fournisse	eur (YY-BIO-XXX)			□Oui □Non			
d.	le cas échéant, le numéro de lot □Oui □Non								
e.	sont- elles également présentées sur un document d'accompagnement qui peut être indéniablement lié à l'emballage, au conteneur ou au transport véhiculaire du produit ?								
	Mesures de précaution pour éviter toute contamination au niveau du transport, ( non applicable dans les cas où les matières premières sont livrées par le fournisseur)				Articles 9.5 & 28 du règlement 2018/848				
13.9	Intercoyage avec tende de registres in Separation temporene					Annexe III 3.b.(i) du règlement 2018/848			
	L'efficacité des mesures ci-dessus est-elle également surveillée et enregistrée ? □Oui □Non								

ICS-BIO 3CC - D1.34/ 0 1/220323 p . 10. 15



1 4	Système d'enregistrement et traçabilité (les enre niveaux)	gistrements doivent permettre la traçabilité du produi	t à tous les urgence	e RA	Remarques
14.1	Applicable à la collecte des producteurs d'algues et d'al	gues			Article 34.5 du règlement 2018/848
un	□Registres de production et de récolte (informations n récoltée, numéro de lot)	inimales : liste des espèces, date de début, lieu, date de réd	colte, quantité		Article 34.5 du règlement 2018/848
b	□ Fertilisation (informations minimales : date d'applica	ion, type de fertilisation, quantité d'engrais utilisée)			Article 34.5 du règlement 2018/848
14.2	Applicable à la collecte d'algues sauvages				Article 34.5 du règlement 2018/848
un	□Historique de l'activité de récolte pour chaque espèce	dans les gisements nommés,			Article 34.5 du règlement 2018/848
b	□Estimation de récolte (volumes) par saison,				Article 34.5 du règlement 2018/848
С	$\square$ Sources de pollution possibles pour les planches de r	écolte,			Article 34.5 du règlement 2018/848
d	□Rendement annuel durable pour chaque lit.				Article 34.5 du règlement 2018/848
14.3	□Dossiers de transport et réceptions de matières prem	ières			Article 34.5 du règlement 2018/848
14.4	□Approvisionnement en matières premières – Réception fournisseur, numéro de facture)	on des produits bio (informations minimales : Date, produit,	quantité,		Article 34.5 du règlement 2018/848
14.5	□Stockage des matières premières				Article 34.5 du règlement 2018/848
14.6	□Stockage des algues/algues récoltées/collectées				Article 34.5 du règlement 2018/848
14.7	□Dossiers de transport et réceptions des produits fina	ıx			Article 34.5 du règlement 2018/848
14.8	□Factures de matières premières, copies de certificats	des fournisseurs			Article 34.5 du règlement 2018/848
14.9	☐Registres de ventes (y compris les factures et les certifica	ts d'acheteur ainsi que les ventes locales et les ventes non biologique	es)		Article 34.5 du règlement 2018/848
14h10	Registres de nettoyage (discriminés au nettoyage des entransport, etc.)	repôts ; des installations ; des machines ; des équipements/outils ;	des moyens de		Article 34.5 du règlement 2018/848
14.11		és fournies par des tiers ou fournies à des tiers par l'entreprise)			Article 34.5 du règlement 2018/848
14.12	□ Other				Article 34.5 du règlement 2018/848
14.13	Dans quelle(s) langue(s) les enregistrements ci-dessus conservés ? (Par exemple, anglais, arabe, chinois, turc, russe, ukrainien, et				
14.14	Les dossiers sont-ils conservés pendant au moins cinq	ans? □Oui □N	on		
15	Documents justificatifs				
□Licer	nce d'exploitation	□Plan de gestion durable	☐Rapports d'analys	se de l'e	eau
□Regi	1 11				d'échantillons internes
	e d'identité/passeport	□Organigrammes schématiques	□Contrat(s) de sou		
	inigramme produit et financier (uniquement si différent)	□Organigrammes descriptifs	☐Certificat fourniss		

ICS-BIO 3CC - D1.34/ 0 1/220323 p . 11. 15



☐Plan/disposition schématique des installations	☐ Formulaires d'enregistrement	Other
☐ Cartes satellite des installations (incluant les coordonnées)	☐ Système de traçabilité / Système de numérotation des lots	Other
☐ Photos/vidéos	☐ Saisir les factures et/ou les reçus	Other

#### JE DÉCLARE ET M'ENGAGE :

- a) effectuer les opérations conformément aux règles de production biologique ;
- b) accepter, en cas d'infraction ou d'irrégularités, l'application des mesures des règles de production biologique ;
- c) s'engager à informer par écrit les acheteurs du produit afin de s'assurer que les indications faisant référence au mode de production biologique soient supprimées de cette production ;
- d) d'accepter, dans les cas où mon exploitation et/ou les sous-traitants de mon exploitation sont contrôlés par différentes autorités ou organismes de contrôle conformément au système de contrôle mis en place par l'ACERT, l'échange d'informations entre ces autorités ou organismes ;
- e) d'accepter, dans les cas où mon exploitation et/ou les sous-traitants de mon exploitation changent d'autorité de contrôle ou d'organisme de contrôle, la transmission de leurs dossiers de contrôle à l'autorité de contrôle ou à l'organisme de contrôle ultérieur ;
- f) accepter, dans les cas où mon entreprise se retire du système de contrôle, d'en informer sans délai l'autorité locale compétente concernée, conformément aux dispositions prévues dans le pays tiers concerné ;
- g) d'accepter, dans les cas où mon entreprise se retire du système de contrôle, que le dossier de contrôle soit conservé pendant une période d'au moins cinq ans ;
- h) accepter d'informer sans délai l'ACERT et la ou les autorités ou organismes de contrôle compétents de toute irrégularité ou infraction affectant le statut biologique de mes produits ou des produits biologiques reçus d'autres opérateurs ou sous-traitants.

Je déclare solennellement que toutes les informations soumises à ACERT SA avec ma candidature sont vraies et exactes. J'ai reçu et j'accepte pleinement le Règlement de Certification et les dispositions prévues par le « Règlement 2018/848 » et ses modifications. Je me conformerai pleinement aux dispositions du « Règlement 2018/848 » et m'engage à informer immédiatement l'ACERT de toute modification des mesures décrites dans le présent formulaire.

Date	Prénom / nom de famille	Signature
	Owner or legal representative	

ICS-BIO 3CC - D1.34/ 0 1/220323 p . 12. 15



# A remplir par l'ACERT

### **ANNEXE I**

( à remplir lors de l'inspection )

# A. ACCEPTATION DE L'ÉQUIPE ET DÉCLARATION INDEPENDENCEDES INSPECTEURS

Équipe d'inspection							
Inspecteur principal				Code			
Inspecteur 1				Code			
•							
Inspecteur 2				Code			
Inspecteur 3				Code			
Entreprise à inspecter							
Nom de l'entreprise				Code			
Présent lors de l'inspection	☐ Propri	Propriétaire d'entreprise□ Représentant légal					
	1						
Date(s) d'inspection  Durée de l'inspection	Commen	er '	on :				
	Commen	J. 1	į i ilitic	··· ·			
A1. ACCEPTATION DE L'ÉQUIPE D'INSPECTION PAR L'OPÉRATION ET DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE  Le soussigné  Propriétaire / Représentant légal de l'opération ci-dessus , je déclare que :  1. J'accepte le contrôle de l' opération susvisée pour les dates indiquées ci-dessus.  2. J'accepte sans réserve la composition de l'équipe d'audit.  3. Aucun membre de l'équipe d'audit n'a eu de relation professionnelle avec mon entreprise au cours des deux dernières années.  Date: //							
-							
_	Date:						
-		Le soussigné					
(Nom et signature)							
A2. ACCEPTATION DE L'INSPECTI	ON AFFECTA	TION ET DÉCLARATIO	ON DE INDEPENDENC	EL'ÉQUIPE D'AUDIT			
<ol> <li>J'accepte le contrôle de l'opération susvisée pour la date mentionnée ci-dessus telle qu'elle m'a été programmée et assignée par le service de certification de l'Organisme.</li> <li>Nous soussignés déclarons qu'au cours des deux dernières années, nous n'avons eu aucune relation professionnelle avec l'opération susvisée. Nous connaissons et acceptons les termes de la norme biologique ACERT et de la norme ISO/IEC 17065.</li> </ol>							
Inspecteur principal				nspecteur 1			
( Nom, Prénom et Signat <b>Inspecteur 2</b>	ure )			rénom et Signature ) nspecteur 3			
Inspecteur 2			I	nspecteur 3			

( Nom, Prénom et Signature )

( Nom, Prénom et Signature )





## **ANNEXE II**

( à remplir lors de l'inspection )

$\square$ Inspection initiale - $\square$ Inspectio	n de suivi	$\square$ Inspection physique complète		☐ Annoncé	Other	
☐ Inspection supplémentaire		☐Inspection physique non complète :		☐ Inopiné	- Other	
Résumé de l'inspection compre	nant les conclusions et au	utres remarques utiles. De plus, résumez le syst	tème de p	roduction et la chaîne d'a	pprovisionnement.	
Tableau 1 : Produits récoltés/co	ollectés stockés					
Produit	Quantité (tonnes)	Statut	Statut Emplacemer		Remarques	
		☐Bio - ☐En conversion - ☐Conventionnel				
		☐Bio - ☐En conversion - ☐Conventionnel				
Tableau 2 : Fertilisation						
Produit	Quantité utilisée (kg)	Substance		Espèces	Remarques	
Tableau 3 : Entrées stockées						
Produit	Quantité (tonnes)	Substance	Emplacement stocké		Remarques	
-/						
Résultats du calculateu	ir de risque					
Date d'inspection		Prénom / nom de famille	Signature:		gnature:	

ICS-BIO 3CC - D1.34/ 0 1/220323 p . 15. 15